

## Conférence de presse – 1<sup>er</sup> septembre 2009

### CSC Services publics - Tecteo groupe

#### 1. Historique d'un conflit

De janvier à juin 2009, malgré le désaccord des organisations syndicales, la Direction ampute le système d'assurance maladie des travailleurs de Tecteo et supprime des primes existantes pour certains travailleurs.

En juin 2009, Le rapport Mc Kinsay fait état de la nécessité d'une économie annuelle de 20 millions d'euros. 18 à 19 millions d'euros peuvent être récupérés par une bonne gestion de l'intercommunale et un financement adéquat de celle-ci. Mais la Direction veut aller plus loin et récupérer 4,4 millions d'euros sur les acquis sociaux des travailleurs.

Dès le 8 juin 2009, la Direction de Tecteo impose, en réunions de négociation, un texte repris sous le vocable « règlement de travail ». Ce texte est en réalité une remise en cause totale du statut Ale-Télédis pour les 950 agents en place ainsi que pour les nouveaux engagés, un nouveau « statut » anti social calqué sur les conditions de travail des concurrents privés.

Aucune possibilité de négocier ce texte n'est proposée. Il est permis aux organisations syndicales de poser des questions de compréhension à un membre de la Direction durant quelques permanences.

Le Front commun syndical (CSC SP, CGSP, SLFP) refuse évidemment ce « règlement de travail » et exige en préalable que le statut ALE-Télédis s'applique en totalité pour les agents en place. Une porte est ouverte vis-à-vis de la Direction pour une négociation du statut concernant les nouveaux engagés. La Direction refuse la position du Front commun syndical.

S'ajoutent aussi à l'attaque sur le statut, deux problèmes de taille.

1. Le rapport du groupe Mc Kinsay fait état de 229 travailleurs excédentaires que la Direction ne souhaite pas licencier mais dont personne ne connaît le reclassement (quel travail, dans quelles conditions,... ?).
2. La Direction évoque à demi-mots la fermeture éventuelle des deux centres d'exploitation (Sprimont et Vinalmont) sans indemnités de déplacement pour les travailleurs concernés.

Quatre jours de grèves s'en suivent les 29, 30 juin, les 1er et 2 juillet. Par ailleurs, la CSC SP entame une série d'actions de sensibilisation auprès des communes affiliées à Tecteo. Une quinzaine de communes seront consultées. Une grande partie d'entre elles enverront un courrier demandant des explications à la Direction concernant la situation des travailleurs.

La négociation du 2 juillet aboutit finalement en fin de soirée à un accord de la Direction Tecteo d'accepter des négociations sur le règlement de travail et sur ce qui a été mis de côté du statut Ale-Télédis.

Du 3 au 13 juillet, durant 7 journées, Le Front Commun et des représentants de la Direction Tecteo négocient, ligne par ligne, la révision du règlement de travail. Le résultat est peu satisfaisant pour la CSC.

L'assemblée de la CSC du 11 août rejette à l'unanimité des 82 affiliés présents le règlement de travail. La CSC le fait savoir le lendemain à la Direction Tecteo dans un protocole de désaccord reprenant les arguments de son rejet. La SLFP signe également un protocole de désaccord. La CGSP qui le 27 juillet a dénoncé le Front commun dans un courrier à ses membres, rejette aussi le règlement.

Seule la CSC services Publics décide d'agir. Le 13 août, le Conseil d'Administration de Tecteo décide d'approuver le règlement de travail malgré le rejet des 3 organisations syndicales. La CSC Services Publics, soutenue par quelques affiliés de la CSGP, témoigne son mécontentement à la sortie du Conseil d'Administration.

Devant le mutisme de la Direction la CSC SP lance un préavis d'actions le 18 août. La présente conférence de presse vise à faire le point sur le dossier Tecteo et sur les actions proposées par la CSC.

## **2. Revendications CSC - clarifications**

1. La CSC Services Publics n'entame pas un combat contre la Direction de Tecteo. Pour exemple, jamais aucune attaque personnelle n'a été lancée durant les 3 mois de conflits.
2. La CSC Services Publics ne rejette pas le règlement de travail « pour le principe ». La CSC est d'accord de négocier mais estime que les précédentes négociations n'ont rien apporté en terme de pouvoir d'achat et de sécurité d'emploi par rapport au règlement initial.
3. Les points d'achoppement entre la CSC Services Publics et la Direction ne concernent pas directement la prépension à 58 ans ni le passage de 36 à 38 heures sans compensation salariale.

D'autres points beaucoup plus préoccupants sont à revoir. Il s'agit notamment

1. du Complément barémique dont 40 % ont été supprimés
2. de la classe C dont 50 % ont été amputés
3. du 13<sup>e</sup> mois conditionné à une évaluation non négative
4. de la possibilité de licencier tout travailleur, y compris les statutaires nommés, si ceux-ci reçoivent deux évaluations insuffisantes. Aucun recours externe n'étant inscrit dans le règlement lors de ces évaluations, l'arbitraire reste possible.
5. le sort des 229 travailleurs (cfr historique)
6. Les haut responsables de la Direction Tecteo conservent évidemment tous leurs avantages.

**Certains autres dossiers nous préoccupent aussi :**

1. La « prépension » à 58 ans supprimée dès 2010
2. Le changement du régime de maladie
3. La prime de mobilité, notamment pour les centres à fermer
4. Les 38 heures payées 36 heures
5. Le régime des nouveaux engagés

### **3. Calendrier d'actions CSC**

1<sup>er</sup> septembre : Arrivée de la Vuelta à Liège. Action de sensibilisation.

La volonté de la CSC Services Publics est d'entamer une action sympathique en espérant que la Direction nous propose une reprise des négociations.

07 septembre : assemblée des affiliés CSC Services Publics

Préparation de la suite des actions – définition des priorités de la CSC en matière de négociation. Décision de grève perlée chaque lundi, mardi et mercredi.

17 septembre : inauguration de la gare des Guillemins

Les travailleurs de Tecteo seront, à ce moment-là, sous pression depuis plus de trois mois. Ni leur sécurité d'emploi, ni leur pouvoir d'achat ne sont assurés.